

ITALIE

Mortel patriarcat

Domiziana Gioia

Le meurtre d'une jeune fille de 14 ans, près de Naples, en mai, montre à quel point la société italienne demeure patriarcale. Bien qu'un projet de loi prévoit d'alourdir les peines pour les féminicides, ce crime relance le débat sur l'absence d'éducation sexuelle et affective dans le système scolaire italien.

Alessio Tucci, 18 ans, originaire d'Afragola, dans la province de Naples, a avoué le féminicide de Martina Carbonaro, 14 ans, avec qui il avait une liaison. Martina avait quitté son domicile le lundi 26 mai peu avant 19 heures pour rejoindre des ami·es près d'un centre commercial situé dans le centre d'Afragola. Depuis un peu plus de deux semaines, la relation avec Tucci était compromise : la mère de Carbonaro a déclaré à « la Repubblica » que sa fille ne voulait plus avoir de relation avec lui. Il y avait déjà eu au moins un épisode de violence à l'encontre de la jeune fille : « J'ai entendu dire qu'il lui avait même donné une gifle », a déclaré la mère.

Alessio Tucci et Martina Carbonaro s'étaient rencontrés devant le centre commercial. Il l'avait persuadée de s'installer sur un banc voisin pour parler. Sur les images capturées par des caméras de vidéosurveillance, on peut voir Tucci marcher de long en large, puis s'asseoir sur le banc, en mettant les deux mains sur son visage. Peu après, les deux décident de se diriger vers le stade municipal. Vers 20 h 30, Carbonaro avait reçu trois appels rapprochés de sa mère qui lui demandait si elle rentrait à la maison. Sa fille lui a assuré qu'elle serait bientôt de retour. La dernière connexion du smartphone à la cellule téléphonique d'Afragola a eu lieu à 21 h 07. Martina Carbonaro a été tuée dans un chalet près du stade, frappée à plusieurs reprises à la tête avec une pierre. Le corps de la jeune

fille de 14 ans a ensuite été traîné sous un meuble, recouvert de débris et d'ordures.

Tucci aurait alors pris son smartphone pour effacer toutes les conversations et l'éteindre avant de rentrer chez lui, où il a changé ses vêtements tachés de sang et pris une douche. Dans la soirée du 26 mai, les parents et les proches de Martina ont entamé des recherches, auxquelles se sont joints les carabiniers après que sa disparition a été signalée. Tucci lui-même a participé aux recherches. « Il a beaucoup simulé », a déclaré la mère de Martina. Le mardi 27 mai en fin d'après-midi, lors d'une première fouille du chalet, des taches de sang et une paire de lunettes ont été trouvées, mais le corps de la jeune fille de 14 ans n'a été retrouvé qu'aux alentours de minuit. Tucci a été incarcéré et inculpé de meurtre aggravé et de recel de cadavre.

Un phénomène transversal

Selon l'observatoire national « Non una di meno », 40 féminicides ont été enregistrés en Italie depuis le début de l'année. Les femmes tuées étaient presque toutes italiennes (73,8 %). Le phénomène des féminicides est transversal : il touche des femmes de tous les milieux sociaux et de toutes les régions du pays.

En mars de cette année, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi visant à introduire dans le code pénal le crime de féminicide, c'est-à-dire le meurtre d'une femme lorsqu'il y a une dynamique de domination, de contrôle ou de possession en raison de leur rôle subordonné par rapport aux hommes. En somme, le féminicide n'est pas juste le meurtre d'une femme. La proposition prévoit l'emprisonnement à vie pour le crime de féminicide, alors que le meurtre est

puni d'au moins 21 ans de prison.

Ces dernières années, un certain nombre de réglementations ont été introduites pour lutter de manière générale contre la violence fondée sur le genre, tant par des actions préventives que par le renforcement des sanctions et des mesures coercitives déjà existantes. Le projet de loi prévoit également une formation obligatoire sur le thème de la violence à caractère sexiste pour les magistrats et les magistrates et une plus grande centralité des victimes de la violence à caractère sexiste dans les procès les concernant.

La violence contre le changement

Ce qui a été approuvé est un projet de loi : pour devenir loi, le texte devra être discuté et approuvé par les deux chambres du parlement, la Chambre et le Sénat. Le projet de loi prévoit également que les actions actuellement incluses dans le « Code rouge » – la loi contre la violence à l'égard des femmes, qui existe depuis 2019 et qui a introduit, entre autres, le délit de pornographie de vengeance, et les crimes qui sont des indicateurs de la violence fondée sur le genre – deviennent des circonstances aggravantes, alourdissant les peines. Il s'agit notamment des coups, des blessures, des menaces graves, des actes de persécution, de la diffusion illégale d'images ou de vidéos sexuellement explicites et de la violation de domicile.

Le féminicide de Martina Carbonaro a relancé le débat sur le patriarcat et sur la manière dont les jeunes vivent les relations entre les sexes. Le meurtre de Martina n'est pas une histoire criminelle, mais le symptôme d'une transformation culturelle au sens anthropologique du terme, qui dure depuis au moins un siècle et qui affecte l'évolution des relations entre

les sexes. Les sujets les plus faibles, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent accepter ces changements par la parole et le raisonnement, s'y opposent par des réflexes violents. C'est le cas, désormais typique, de l'homme qui n'accepte pas d'être quitté.

L'Italie est l'un des rares pays d'Europe à ne pas enseigner l'éducation sexuelle et affective dans les écoles publiques. La présidente du Conseil, Georgia Meloni, deux mois après l'approbation en Conseil des ministres du projet de loi sur le féminicide, a commenté la mort de Martina en déclarant sur le réseau social X que « les normes ne suffisent pas si nous n'amorçons pas un tournant culturel et social », répondant ainsi implicitement à l'appel que lui avait lancé la dirigeante du Parti démocrate, Elly Schlein. Ce tournant ne semble cependant pas être envisagé par le gouvernement sous la forme d'une éducation sexuelle et affective, réclamée à cor et à cri par les collectifs, assemblées et associations, comme la seule mesure de prévention socioculturelle adéquate pour endiguer le phénomène. L'éducation sexuelle et affective dans les écoles n'existe pas, on trouve des projets individuels mis en place par des enseignant·es volontaires.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme qu'une éducation sexuelle et affective de qualité peut contribuer à la prévention de la violence fondée sur le genre dès l'adolescence. En 2024, le ministre de l'éducation, Giuseppe Valditara, a présenté un plan pour les écoles intitulé « Eduquer aux relations ». Ce cours facultatif et extrascolaire est jugé insuffisant par les organisations qui travaillent sur le sujet depuis des années. Très souvent, ces projets sont confiés au personnel de santé, qui se concentre principalement sur la prévention des maladies sexuellement